

S.A.R.L. KOENIG

B.P. 18713 – 98857 Nouméa – Ridet 860 437.001

Tél. : (687) 27.76.06 - Fax. : (687) 27.68.27

Nouméa, le 23 Novembre 2010.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE	26 NOV. 2010						
	N°	53180						
	D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRE	PZF
AFFECTÉ			✓					
COPIE								
OBSERVATIONS	EC							

A l'attention de
Direction de l'Environnement
Service de l'Eau

B.P. 3718
98846 Nouméa

Affaire : Résidence OPUS VERDE.

✓ Arrêté n° 2008/219 portant autorisation de construire un bâtiment en R+2 à usage d'habitation de 14 appartements, lot 35, lotissement Charles OHLEN au 7ieme km, commune de Nouméa au 182 avenue KOENIG.

✓ Arrêté n° 2008/220 portant autorisation de construire un bâtiment en R+2 à usage d'habitation de 23 appartements et 4 commerces, sur les lots 2 et 3, lotissement Charles OHLEN au 7ieme km, commune de Nouméa au 273 rue Jacques IEKAWÉ.

Objet : Station d'épuration du bâtiment A de la résidence OPUS VERDE.

Monsieur,

Nous accusons réception de résultats d'analyses du 30/09/2010 et de votre courrier réf. 2010-52382/DENV.SE. Malheureusement ces analyses ont été exécutées alors que la station n'était pas encore en fonctionnement.

Comme indiqué dans notre courrier du 30 juin 2010, et pour faire suite à votre demande, les travaux de modification du percolateur en station miniflo, au bâtiment A, sont en phase terminale. Le local pour la pose du compresseur est en cours de finition, ce qui permettra de mettre en service la station. La mise en route de cette installation sera effective à compter du mercredi 24 Novembre 2010.

Nous vous prions de noter que dorénavant c'est « Le Syndic » qui est en charge de la résidence. En effet, la S.A.R.L. KOENIG n'est plus syndic provisoire de cette résidence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Un gérant